

INFORMATION PRESSE

**Situation sanitaire COVID à La Rochelle**  
La Ville se prépare et accompagne  
la réouverture des commerces de proximité  
à partir de samedi 28 novembre 2020

**Suite aux annonces du Président de la République le 24 novembre 2020, et aux mesures d'assouplissement du confinement prévues, la Ville de La Rochelle se prépare pour accompagner la réouverture des commerces de proximité dès samedi 28 novembre.**

Afin de faciliter l'accès au centre-ville, **le stationnement sera gratuit les 2 premières heures dans les parkings municipaux** à partir du 28 novembre et durant tout le mois de décembre. Cette mesure a été travaillée en collaboration avec le Cityclub.

**Le dispositif piéton expérimenté cet été sera remis en place les jours d'affluence samedi, dimanche et mercredi** à partir du 28 novembre, pour fluidifier et sécuriser les circulations à pieds et laisser de l'espace aux personnes qui attendent devant les commerces.

La Ville rappelle que pour éviter les attentes et réduire les regroupement devant les boutiques, il est toujours possible de **préparer ses achats à l'avance grâce à la plateforme <https://larochelle.iciondrive.fr>** qui recense et met en relation avec les commerces de proximité de l'agglomération rochelaise.

**Le Maire de La Rochelle Jean-François Fontaine rappelle enfin qu'il est impératif dans l'intérêt de tous de bien respecter l'ensemble de gestes et consignes sanitaires** qui seront mises en place par les commerçants. Il engage également les habitants à télécharger l'application **TousAntiCovid**, un outil complémentaire de lutte particulièrement adapté pour suivre les chaînes de contamination et prendre en charge plus rapidement les personnes.

**Anne Michon – 06 17 01 43 72 / 05 46 30 34 56**

**RESPONSABLE DES RELATIONS MEDIAS**

Communauté d'Agglomération et Ville de La Rochelle

[anne.michon@agglo-larochelle.fr](mailto:anne.michon@agglo-larochelle.fr) / [Facebook Anne Michon](#)